



plainte contre mon fils asolescent

Par **paco1125**, le **08/10/2009** à **20:04**

voila j'ai un adolescent difficile et une plainte a été déposée contre lui à la gendarmerie pour coup et vols

bien qu'il nous ait menti sur son emploi du temps ce jour là
il a reconnu être au parc où cela s'est produit mais nie y avoir participé
le gendarme l'a pris en photo pour montrer celle ci au plaignant

je suis dubitative sur ces dires et que dois je faire s'il est reconnu

Dois je prendre un avocat (financièrement ce serait un coup dur)

que risque t. il ?

Je viens de le changer de lycée et pour une fois les notes sont au rdv

je signale que la plainte date de 3 mois

merci pour vos réponses car je me sens impuissante.

Par **jeetendra**, le **08/10/2009** à **20:23**

[fluo]CIDFF DE LA NIEVRE[/fluo]

40, rue Bernard Palissy

58000 NEVERS

Téléphone : 06 61 06 06 98

cidf.58@laposte.net

bonsoir, sur le plan pénal ce sera à votre fils d'assumer les conséquences de ses actes, sur le plan civil par exemple dédommagement de la victime, ce sera à vous de réparer.

Contactez l'Association cidff de Nevers, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des familles, des mères, ils vous aideront, tenez bon, cordialement.

Par **cram67**, le **09/10/2009** à **08:58**

Quel âge a votre fils ?

Essayez de donner quelques détails sur les faits qui sont reprochés à votre fils et sur les séquelles de la victime...

Par **paco1125**, le **10/10/2009** à **12:35**

je vous remercie pour ces informations et pour répondre à vos questions mon fils a 15 ANS et sur la plainte je n'ai pas de détails précis coups et blessures et vol de portable il semble qu'il y aurait plusieurs personnes apparemment peu de gravité physique

J'attends les suites et je vais me renseigner à l'association précitée

je vous remercie encore pour cette aide si précieuse...